

Comment comprendre l'hégémonie, pourtant délétère pour la santé, de l'assis sur un siège dans le monde occidental ?

Essai sur la symbolique de la posture assise de la préhistoire à la fin de la Rome antique

VIRGIL BRU

Haute école Louvain-en-Hainaut

University College of Osteopathy

Virgil@myfrenchphysio.london

RÉSUMÉ. – Les Occidentaux passent la plus grande partie de leur vie éveillée assis sur une chaise malgré l'existence d'un consensus scientifique visant à dénoncer la nocivité de cette posture. Aussi ont-ils entrepris de nombreuses recherches pour améliorer la chaise ou pour tenter de diminuer son utilisation. En revanche, ils sont incapables d'imaginer la solution qui consisterait à remplacer l'assis sur un siège par un autre type d'assise. Pour preuve, aucune étude n'a cherché à savoir s'il ne serait pas plus bénéfique de s'asseoir accroupi ou en tailleur plutôt que sur un siège ! Étant donné la multitude de publications consacrées aux effets néfastes de l'assis sur un siège et aux manières de l'améliorer, il est pour le moins surprenant que cette question n'ait jamais été posée.

Cet article ne se propose pas de la résoudre, mais il cherche à attirer l'attention sur cette lacune importante afin que d'autres s'attachent enfin à la combler. À cette fin, il tente de comprendre les raisons qui empêchent les Occidentaux — y compris les chercheurs ! — à envisager un autre type d'assis que l'assis sur un siège alors que d'autres sociétés y parviennent fort bien, comme en témoigne leur utilisation importante de l'assis accroupi. Pour expliquer cette incapacité, l'hypothèse de travail avancée est que le siège ne se réduit pas à une fonction utilitaire, mais qu'il assume également une fonction symbolique à ce point importante qu'il leur paraît inenvisageable de s'en séparer.

Pour mettre à l'épreuve cette hypothèse, l'article retrace l'histoire du siège au sein des civilisations qui sont aux origines des sociétés occidentales en étant par-

ticulièrement attentif à l'évolution de son utilisation et aux raisons de cette évolution. Cet historique nous permettra, nous les Occidentaux, non seulement d'identifier les fonctions cachées de cet objet, mais encore et surtout de prendre du recul par rapport à nos paradigmes actuels afin de retrouver un point de vue plus objectif sur l'hégémonie du siège dans nos sociétés et sur les problématiques qui en résultent.

ABSTRACT. — Westerners spend most of their waking hours sitting in a chair despite the general scientific consensus proclaiming the harmfulness of this position. There has also been a lot of research focussed either on improving the chair or on trying to reduce its use. However very few, if any, seem invested in the rather obvious solution of entirely replacing the chair with another form of sitting. This is evidenced by that fact that there are no studies which have looked at whether it would be more beneficial to sit cross-legged or in a squatting position, as opposed to on a chair! Given the plethora of publications on the adverse effects of sitting in a chair and on ways to improve this position, it is surprising that this question has never been addressed.

This article is not intended to resolve it, but rather seeks to draw attention to this glaring oversight so that others may finally pay it due diligence. To this end, we endeavour to understand the reasons preventing Westerners — including their researchers! — from considering a different form of sitting other than the seated position, where other societies are doing so quite successfully as demonstrated by their extensive use of the squatting position. In order to explain this seeming incapacity, the advanced working hypothesis is that the chair is not merely the object of its utilitarian function, but also assumes a symbolic function of such great magnitude that it seems almost impossible to part with.

To test this hypothesis, the article traces the history of the chair within the civilizations that originated in Western societies, paying particular attention to the evolution of its use and the reasons for this progression. This historical background will allow us, the Westerners, to not only identify the hidden functions of this object, but also, and most importantly, to gain some insight into our current paradigms in order to regain a more objective stance with respect to the predominance of the chair, and its associated issues, in our societies.

MOTS-CLÉS. — Assis sur un siège — Celtes — Égypte antique — Grèce antique — Paradigme — Posture assise — Préhistoire — Rome antique

Plan de l'article

1. Introduction
2. La Préhistoire
 - 2.1. Diversité des types d'assis
 - 2.2. L'assis et la symbolique du pouvoir
3. L'Égypte antique
 - 3.1. Diversité des types d'assis et prédominance de l'assis au sol
 - 3.2. L'assis sur un siège prérogative du pouvoir divin et politique
 - 3.3. Le siège comme moyen de hiérarchisation de toute la société
 - 3.4. Conclusion
4. La Grèce antique
 - 4.1. Prédominance de l'assis sur un siège et du semi-couché
 - 4.2. La symbolique de l'assis
 - 4.2.1. Dans les sphères du pouvoir
 - 4.2.2. Dans la société

- 4.3. L'assis sur un siège et le semi-couché justifiés par la suprématie du haut
- 4.4. Conclusion
- 5. Les Celtes
 - 5.1. Prédominance des assis au sol et de l'assis en tailleur
 - 5.2. La capacité d'autres postures à assumer les mêmes fonctions symboliques
 - 5.3. Le nomadisme comme explication
 - 5.4. Conclusion
- 6. La Rome antique
 - 6.1. Prédominance de l'assis sur un siège et du semi-couché
 - 6.2. Une assise devenue mobile
 - 6.3. Variabilités de la symbolique de l'assis
 - 6.3.1. L'exemple du pouvoir
 - 6.3.2. L'exemple du repas
 - 6.4. Fonctions de la symbolique de l'assis
 - 6.5. Conclusion
- 7. Discussion
- 8. Conclusion

1. Introduction

Notons d'emblée, puisque tout notre propos consiste à rappeler cette évidence perdue, que s'asseoir n'équivaut pas à s'asseoir sur un siège. La position assise est une position intermédiaire. Elle ne permet ni de se déplacer, au contraire de la position debout, ni de dormir confortablement, comme la position couchée. Cependant, elle est stable, peut être facilement adoptée pendant des heures et permet la réalisation de nombreuses tâches. À l'inverse de notre réaction instinctive occidentale — si on vous demande de vous asseoir, vous chercherez un siège —, s'asseoir ne requiert pas nécessairement un siège. De nombreuses autres postures correspondent à cette définition de l'assis : assis en tailleur, assis accroupi, assis en sirène, assis à genou, etc.

La question à laquelle cet essai tente d'apporter un début de réponse est la suivante : pourquoi, dans le monde occidental du XXI^e siècle, nous asseyons-nous sur des chaises, des fauteuils, des tabourets ou, autrement dit, sur un siège, mais jamais autrement ? Pourquoi ne nous vient-il jamais à l'esprit de nous asseoir en tailleur, en squat, ou simplement sur les genoux ? Cette question, d'apparence anodine, est le fait non d'un historien, non d'un scientifique qui, à ses heures perdues, se consacrerait en dilettante à l'histoire, mais bel et bien d'un kinésithérapeute et ostéopathe cherchant à comprendre le paradoxe suivant : alors que les conséquences néfastes sur la santé de ce recours massif et exclusif à l'assis sur un siège sont bien connues ; alors qu'une solution à ce problème de santé publique serait de varier autant que possible les types d'assises ; alors que certaines cultures, aujourd'hui encore, parviennent fort bien à tirer

parti de la gamme très variée de postures permettant de s'asseoir, nous continuons, nous les Occidentaux, à n'utiliser qu'un seul type d'assis — à savoir l'assis sur un siège — quitte à chercher, de manière illusoire, à résoudre les problèmes de santé qui en résultent par l'invention d'une chaise « ergonomique » qui, elle, serait parfaite. Alors que les preuves scientifiques s'accumulent contre la surutilisation de l'assis sur un siège et commencent tout juste à suggérer des alternatives comme le squat (Raichlen *et. al.*, 2020), quelles sont donc les raisons qui nous empêchent d'adopter ces alternatives et qui nous maintiennent prisonniers de cette hégémonie du siège qui semble nous caractériser ?

En tout cas, la réponse ne peut pas être la sédentarisation : si celle-ci parvient à expliquer pourquoi nous passons de plus en plus de temps assis, elle ne suffit pas à rendre compte de notre restriction à un seul type d'assise. Constatant que la prégnance de cette hégémonie du siège est tout à la fois profonde — nous en restons prisonniers — et « irrationnelle » — nous la maintenons en dépit de nos connaissances scientifiques —, nous avons supposé, d'une part, que cette réponse était à chercher non pas dans notre actualité ni dans notre passé immédiat, mais bien dans le temps long et, d'autre part, que cette réponse devait engager, au-delà du siège en tant qu'objet utilitaire, quelque chose de bien plus profond, à savoir la symbolique qui lui est associée. Telles sont donc les hypothèses qui nous ont conduits à sortir de notre domaine d'expertise pour prendre le risque d'entamer une enquête historique qui, pour pouvoir faire sens, devra nécessairement remonter haut et brasser large¹.

2. La Préhistoire

Les populations concernées, entre 6.500 et 2.500 acn, n'ayant pas laissé de traces écrites, nous nous appuyerons sur les artefacts qu'elles nous ont laissés pour appréhender la manière dont elles s'asseyaient et l'éventuelle signification qu'elles attachaient à cette posture.

2.1. Diversité des types d'assis

Un premier fait à faire remarquer est la diversité des assises représentées qui laisse à penser que de nombreuses postures étaient alors utilisées : accroupie²,

1. Pour un exposé détaillé de notre questionnement, cf. Bru & Stoffel (2013).

2. Par ex., statuette de Magoula Karamourlar (6.500-4.500 acn, Grèce) exposée au Musée archéologique de Volos ; statuette humanoïde assise (env. 3.500 acn) dans Gimbutas, 1989, p. 232, fig. n°359 ; déesse de la fertilité de Chypre (3.000-2.500 acn) exposée au J. Paul

assis sirène (les jambes repliées devant soi, tombantes sur le côté [illus. n°1])³, assis par terre une jambe tendue l'autre repliée contre soi⁴, assis en tailleur⁵, sur un tabouret⁶ et enfin sur un siège [illus. n°2] dont on ne sait⁷ s'il faut le qualifier de trône ou de chaise⁸.



Illus. n°1.

Statuette décapitée du temple de Ħaġar Qim (3.600-2.500 acn, Malte).

Source : Flickr (<https://www.flickr.com/photos/travfotos/5752942304>).

Getty Museum. Lorsqu'il nous a été impossible de retrouver le musée dans lequel la pièce évoquée est conservée, nous renseignons la publication dans laquelle nous avons trouvé une reproduction de celle-ci.

3. Par ex., la statuette décapitée du temple de Ħaġar Qim (3.600-2.500 acn, Malte) exposée au Musée national d'archéologie de Malte [illus. n°1].
4. Par ex., l'un des penseurs de Cernavodă (5.000 acn, Roumanie) exposé au Musée national d'histoire de Roumanie.
5. Par ex., le dieu serpent de Kato Ierapetra (6.000-5.500 acn, Grèce) exposé au Musée archéologique d'Héraklion.
6. Par ex., la deuxième statuette des penseurs de Cernavodă (5.000 acn, Roumanie) exposée au Musée national d'histoire de Roumanie; dieu au crochet de Szegvar-Tuzkoves (5.000-4.700 acn, Hongrie) exposé au Koszta Josef Museum; statuette assise (4.500-4.000 acn, Serbie) exposée au British Museum (Londres); statuette d'une divinité assise sur un tabouret dans Gimbutas, 1989, p. 14, fig. n°22.
7. Notre langage étant adapté à notre environnement et à notre culture, il est parfois difficile de choisir entre deux mots pour désigner un objet appartenant à une autre culture.
8. Par ex., « The nurse » de Sesklo (4.800-4.500 acn, Grèce) exposée au Musée national d'archéologie d'Athènes; mobiliers miniatures — chaise, table et d'autres éléments — (milieu du 5^e millénaire acn) dans Gimbutas, 1989, p. 72, fig. n°112; statuette représentant un joueur de harpe (2.800-2.700 acn) exposée au Metropolitan Museum of Art (New York).

2.2. L'assis et la symbolique du pouvoir

Un deuxième élément à faire ressortir est l'abondance des représentations conservées de personnages assis. Pourquoi avoir figuré tant de statuettes dans cette posture ? Beaucoup d'entre elles représentent des divinités issues de religions basées sur le mystère entourant la naissance et la mort de l'homme et, plus généralement, sur le cycle naturel de la vie et des saisons (Gimbutas, 1989, p. XIX). La divinité principale de ces religions est une déesse souvent figurée enceinte [illus. n°2] ou accouchant⁹ et donc en position assise, puisque, ces figurations en témoignent, la mise au monde se faisait, à cette époque, dans cette posture.



Illus. n°2.
Déesse sur un trône entouré de félin de Catal Huyuk
(6.000 av. J.-C., Turquie).

Source : Wikimedia Commons (https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/6f/Museum_of_Anatolian_Civilizations_1320259_nevit.jpg).

9. Par ex., statuette d'un personnage accouchant (6.300-6.200 acn) dans Gimbutas, 1989, p. 106, fig. n°174; statuette d'un personnage accouchant (env. 4.500 acn) dans Gimbutas, 1989, p. 106, fig. n°175; statuette d'un personnage accouchant (4^e millénaire acn) dans Gimbutas, 1989, p. 106, fig. n°176.

Fort de ce constat, notre première hypothèse consisterait à nous demander jusqu'à quel point l'assis ne serait pas devenu, dans ces civilisations, un symbole du don de la vie et, par la même, du divin¹⁰.

Une seconde hypothèse tirerait parti du fait que la représentation d'objets permettant des assises surélevées — telles que les tabourets, chaises et trônes — est commune à diverses cultures pour différentes divinités [illus. n°2]¹¹. Elle ferait alors remarquer que si les dieux de ces cultures avaient probablement différentes fonctions puisqu'ils sont caractérisés par des attributs iconographiques variés — un médaillon, des félins, un crochet, un phallus, ou encore un ventre de femme enceinte¹² —, ils partagent néanmoins une même assise surélevée à l'aide des objets précédemment évoqués. Cette similitude posturale semble indiquer une symbolique commune : l'assis surélevé, et donc le siège, comme une marque du pouvoir divin.

3. L'Égypte antique

Toujours en vue de comprendre l'évolution de l'assis dans le monde occidental, tournons-nous vers l'Égypte antique (3.000 à 31 acn) dans la mesure où — Diodore de Sicile (trad. 1993) et Hérodote (trad. 1963) en témoignent — celle-ci a influencé les cultures grecques et romaines.

3.1. Diversité des types d'assis et prédominance de l'assis au sol

Tout comme les populations préhistoriques évoquées précédemment, les Égyptiens utilisaient, dans leur vie quotidienne, un large panel de positions as-

-
10. À défaut de développer cette hypothèse, signalons : déesse enceinte assise (6.000-5.800 acn) dans Gimbutas, 1989, p. 143, fig. n°219 ; déesse enceinte sur un trône de Kalekovec (5^e millénaire acn, Bulgarie) exposée au Musée archéologique de Plovdiv.
 11. Par ex., déesse sur un trône entouré de félin de Çatal Höyük (6.000 acn, Turquie) exposée au Musée des civilisations anatoliennes d'Ankara [illus. n°2] ; statuette d'une déesse avec un enfant sur un tabouret de Drenovac (5^e millénaire acn, Serbie) exposée au Musée national de Niš ; déesse enceinte sur un trône de Kalekovec (5^e millénaire acn, Bulgarie) exposée au Musée archéologique de Plovdiv ; dieu au crochet de Szegvar-Tuzkoves (5.000-4.700 acn, Hongrie) exposé au Koszta Josef Museum ; dieu phallique sur une assise surélevée de Karditsa (4.500-3.300 acn, Grèce) exposé au Musée national d'archéologie d'Athènes.
 12. Aux pièces déjà évoquées (pour le félin, le crochet, le phallus et la femme enceinte), nous ajouterons, pour le médaillon, la déesse au médaillon de Predonica (4.500 acn, Kosovo) exposée au Musée du Kosovo à Pristina.



Illus. n°3.
**Statuette du scribe royal de
Rahotep (2.465-2.323 acn)**

Source : Gary Todd (<https://www.flickr.com/photos/101561334@N08/27828520334/in/photos-tream/>).



Illus. n°4.
**Statuette en bois d'une
femme en train de moudre
des céréales (2.416-2.392
acn).**

Source : Jona Lendering (<https://vici.org/vici/21557/?lang=fr>).

sises : aussi bien l'assis directement sur le sol — par exemple en tailleur pour les scribes [illus. n°3]¹³ ; accroupi pour les artisans ; agenouillé pour certains travaux agricoles [illus. n°4]¹⁴ ou pour faire une offrande aux dieux¹⁵ — que l'assis surélevé au moyen d'une chaise¹⁶ ou d'un tabouret¹⁷. Il n'en reste pas moins que, durant l'Ancien et le Moyen Empires (2.700 à 1.800 acn), s'asseoir par terre était la posture la plus commune (Bruwier, 1975, pp. 14 et 103), dans la mesure où elle permettait d'effectuer toutes les activités de la vie quotidienne.

3.2. L'assis sur un siège prérogative du pouvoir divin et politique

Pourquoi dès lors les Égyptiens ont-ils pris la peine de concevoir des objets pour exhausser cette assise, d'autant plus que le bois était, dans leur région, une denrée rare (Bruwier, 1975, p. 9) ?

Une première réponse consiste à prétendre que l'assis sur un siège étant intimement associé à la figuration des pharaons¹⁸ et des dieux [illus. n°5]¹⁹, la création de tels objets était justifiée en raison de leur appartenance à la symbolique

-
13. Par ex., statuette du scribe royal de Rahotep (2.465-2.323 acn) retrouvée dans son mastaba à Saqqara (Égypte) et exposée au Musée national d'archéologie (Athènes) [illus. n°3].
 14. Par ex., statuette en bois d'une femme en train de moudre des céréales (2.416-2.392 acn) retrouvée dans le mastaba de Ti à Saqqara et exposée au Musée national d'archéologie (Athènes) [illus. n°4].
 15. Par ex., statuette d'un pharaon nubien agenouillé faisant une offrande aux dieux (774-664 acn) exposée au Musée national d'archéologie (Athènes) ; statuette du pharaon Shabaka agenouillé (env. 700 acn) exposée au Musée national d'archéologie (Athènes) ; statue de Nakhthorheb en prière (595-589 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris).
 16. Par ex., chaise du Nouvel Empire (1.550-1.186 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; chaise (1.450 acn) provenant du cimetière ouest de Gournet Mourraï (Égypte) et exposée au Musée du Louvre (Paris) ; trône de la princesse Sat-Amun (365 acn) exposé au Musée égyptien (Caire).
 17. Par ex., peintures de la tombe d'Ounsoû représentant celui-ci assis sur un tabouret à l'ombre d'un sycomore (1.450 acn) exposées au Musée du Louvre (Paris) ; tabouret (1.450 acn) provenant de la tombe n°1382 du cimetière ouest de Gournet Mourraï (Égypte) et exposé au Musée du Louvre (Paris) ; tabouret pliant (1.350-1.300 acn) provenant du cimetière ouest de Gournet Mourraï (Égypte) et exposé au Musée du Louvre (Paris).
 18. Par ex., statue colossale de Ramsès II (1.279-1.213 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) et Hérodote, trad. 1963, p. 188 [livre II, 173].
 19. Par ex., statue de la déesse Sekhmet (1.391-1.353 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; statuette d'Isis allaitant Horus (664-332 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; statuette d'Amon et de Mout dédicacée par Mérymaât (1.295-1.186 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; statuette votive du dieu Soutous (750-30 acn) collection de la Fondation Gandur pour l'Art (Genève).

du pouvoir. Une telle réponse n'est toutefois que partiellement satisfaisante, car incomplète : si elle justifie l'existence, dans cette civilisation, de cette assise surélevée et des objets qui lui sont associés, elle ne nous explique pas pourquoi c'est cette assise sur un siège qui a été spécifiquement retenue pour assumer cette fonction symbolique. Pour remplir cette même fonction, une autre assise, qui aurait présenté l'avantage de ne pas requérir des objets si onéreux, n'aurait-elle pas pu être retenue ?



Illus. n°5.

Statuette d'Isis allaitant Horus (entre c. 680 et c. 640 acn).

Source : Walters Art Museum (https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Egyptian_-_Isis_with_Horus_the_Child_-_Walters_54416_-_Three_Quarter_Right.jpg)

Pour répondre à cette nouvelle question, formulons deux hypothèses avant de les réunir. Premièrement, les sièges étant régulièrement accompagnés d'une estrade ou d'un marchepied qui confirme une recherche délibérée de hauteur [illus. n°5]²⁰ — un exhaussement venant s'ajouter à un autre —, le choix de cette assise sur un siège pourrait s'expliquer par la volonté de mettre l'autorité en hauteur afin qu'elle puisse être aisément identifiée. Deuxièmement, étant commune aux pharaons et aux dieux, cette assise surélevée aurait eu pour but d'établir une analogie entre les pouvoirs terrestre et divin afin de justifier le premier sur base du second. Cette hypothèse est d'ailleurs conforme à la confusion

20. Par ex., statuette du sage divinisé (332-30 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; statuette d'Isis allaitant Horus (664-332 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; la dame Tachémès prie le dieu Rê-Horakht (900 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; statuette de la déesse Isis (404-30 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris) ; bas-relief de la tombe d'Hekerneleh au Shiek Abd el-Gournah (Thèbes) représentant un marchepied sur lequel reposent les pieds du pharaon Amenhotep III.

entretenu entre ces deux pouvoirs dès lors que les pharaons passent pour être des dieux vivants (Diodore de Sicile, trad. 1993, p. 96 [livre I, XLIV]; Bouché-Leclercq, 1904, p. 434). En réunissant ces deux hypothèses, nous pouvons alors supposer que la raison d'être des sièges est de démarquer le détenteur du pouvoir des autres membres de la société grâce à sa position surélevée qui, en outre, l'établit dans une relation d'analogie avec la divinité.

3.3. Le siège comme moyen de hiérarchisation de toute la société

Un autre élément marquant de l'assis dans la société égyptienne est le fait que le siège, malgré ses origines royales et divines, ne soit pas resté un monopole du pouvoir. Par un effet de mimétisme qui a d'abord été mis en œuvre par les hauts fonctionnaires avant de l'être finalement par toute la société égyptienne, les rangs inférieurs se sont progressivement appropriés les symboles des classes supérieures (Bruwier, 1975, pp. 21, 86, 94 et 105). Cette propagation du siège à toutes les couches de la société n'a pas provoqué une détérioration de sa symbolique, comme on aurait pu le croire, mais au contraire l'extension de son usage en tant que critère distinctif. En effet, si le siège ne différenciait, à l'origine, que les rares personnes qui détenaient le pouvoir, il est ensuite devenu, grâce à l'utilisation d'une grande diversité de sièges, un moyen de classer tous les membres de la société en fonction de leur profession (Bruwier, 1975, p. 62), de leur sexe (Bruwier, 1975, pp. 62-63, 67 et 79) ou de leur âge (Hérodote, trad. 1963, p. 119 [livre II, 80]). Au cours de cette évolution, l'assis sur un siège est donc resté un procédé de hiérarchisation, mais qui a été généralisé à toute la société égyptienne (Bruwier, 1975, p. 14)²¹.

3.4. Conclusion

L'étude de la préhistoire et de l'Égypte antique s'avère déjà riche d'enseignements. Premièrement — et a contrario de nos sociétés occidentales —, les postures assises étaient très variées. Deuxièmement, la chaise s'avère être un objet existant depuis plus de 8 millénaires. Troisièmement, l'utilisation de cet objet semble moins répondre à un besoin utilitaire qu'à une problématique sociale fort répandue si pas universelle — la nécessité d'identifier le détenteur du pouvoir — intimement associée au besoin de hiérarchiser la société. De ce point de vue, il est d'ailleurs intéressant de noter que des trônes ont été retrouvés dans des civilisations très variées : en Amérique précolombienne (Galarza,

21. Les hiéroglyphes confirment cette hiérarchisation par l'assis : un des symboles pour « siège » signifie également « rangs », « position ».

1978, p. 28)²², chez les Sumériens²³, les Scythes²⁴, les Perses²⁵ ou encore auprès des peuples bouddhistes²⁶. Ce recours à la posture pour hiérarchiser la société ne semble donc pas lié à une civilisation bien spécifique, mais inhérent à tout groupe social, qu'il soit humain... ou non ! Le loup beta ne se met-il pas dans une position de soumission devant le loup alpha, l'identifiant par la même comme le dominant ?

4. La Grèce antique

En abordant la civilisation grecque, nous nous attacherons à relever les types d'assis utilisés par ses membres avant de chercher à comprendre les raisons de cette sélection, ce que nous ferons par l'analyse de la symbolique de l'assis d'abord dans les sphères du pouvoir, puis au sein de la société dans son ensemble.



Illus. n°6.

**Fresque de la tombe du plongeur de Paestum
(Italie, début du V^e siècle acn).**

Source : Wikimedia Commons (https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/3/3b/Tomb_of_the_Diver_-_unfolded_view.png).

22. Par ex., trône royal du Jaguar (XV^e siècle) présent dans le temple du Kukulcan (Chichén Itzà) ; siège cérémoniel en forme de caïman (1.200-1.520 acn) provenant du site archéologique de Papagayo (Guanacaste, Costa Rica) et exposé au Musée du Quai Branly (Paris).
23. Par ex., statue de la déesse Narundi (2.100 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris).
24. Par ex., plaque rectangulaire : déesse avec un miroir et un Scythe (IV^e siècle acn) exposée au Musée d'état de l'Ermitage (Saint-Petersbourg).
25. Par ex., bas-relief représentant une scène d'hommage rendu au roi Darius I^{er} (V^e siècle acn) exposé au Musée archéologique (Téhéran).
26. Par ex., bas-relief représentant l'assaut de Mâra sur le trône vide réservé à Bouddha (III^e siècle pcn) exposé au Musée Guimet (Paris) ; statuette de Bouddha assis (618-907 pcn) exposée au Musée Guimet (Paris) ; statuette de Bouddha Shakyamuni (II^e-III^e siècle pcn), collection [particulière] européenne.

4.1. Prédominance de l'assis sur un siège et du semi-couché

La statuaire, la peinture et la poterie grecques représentent de nombreuses activités de la vie quotidienne dans la position assise sur un siège — écriture, filage de la laine, coiffage, poterie, loisirs, musique — jusqu'à la représentation de défunts²⁷. L'assis sur un siège apparaît donc comme une posture couramment utilisée. La prise du repas constitue une autre activité qui peut également se dérouler dans cette posture. Néanmoins, une alternative existe : les hommes ont le privilège de pouvoir manger sur un divan (Platon, trad. 1989, p. 7 [176a] & p. 81 [217e]) [illus. n°6-7]²⁸. À l'instar de l'assis sur un siège, cette posture est également surélevée, mais se différencie par la position du corps : la personne est ici semi-couchée²⁹.

4.2. La symbolique de l'assis

4.2.1. Dans les sphères du pouvoir

Le petit nombre de documents représentant d'autres assises³⁰ donne à penser que les Grecs utilisaient principalement l'assis sur un siège ou le semi-couché. Quelles pourraient être les raisons de cette préférence ?

En guise de point de départ, examinons la symbolique de l'assis telle qu'elle se manifeste dans les sphères du pouvoir. À l'instar des populations précédemment étudiées, les dieux grecs prennent place sur des sièges (Strabon, trad.

27. Par ex., stèle funéraire en marbre, Attique, représentant la défunte assise (v. IV^e acn), exposée au Musée du Louvre (Paris); stèle funéraire représentant le défunt assis (v. 350 acn), exposée au Musée du Louvre (Paris).

28. Par ex., fresque de la tombe du plongeur de Paestum (Italie, début du V^e siècle acn), exposée au Musée archéologique national de Paestum [illus. n°6]; coupe à figures rouges attribuée au peintre d'Euaion (v. 460 à 450 acn), exposée au Musée du Louvre (Paris).

29. Nous assimilons cette posture à l'assis, non seulement parce qu'elle correspond à la définition que nous lui avons donnée, mais aussi parce que « les premiers Romains, les Crétois et les Laconiens mangeaient assis, et non couchés sur des lits comme ils le feront plus tard » (Mommsen, 1863, p. 30). Le semi-couché a donc remplacé une posture assise.

30. Par ex., figurine en terre cuite, représentant deux joueuses d'osselets accroupies (env. 340 acn), exposée au British museum (Londres); vase figurant Patrocle soignant Achille, le premier étant accroupi et le deuxième dans une sorte d'assis en tailleur (env. 500 acn), exposé au Staatliche museen (Berlin); stèle funéraire de Demokleides, le représentant assis les jambes repliées devant lui (394 acn), exposé au Musée national d'archéologie (Athènes). Il est intéressant de faire remarquer que tous les exemples que nous connaissons représentent soit des enfants, soit des soldats vaincus ou blessés, soit des situations peu gratifiantes.

1978, p. 106 [livre VII, chap. III, 30] ; Homère, trad. 1972^a, p. 23 [chant I, 531-535] ; Luyster, 1965, p. 136)³¹. Cette manière de les figurer serait inspirée d'autres peuples antérieurs parmi lesquels les Égyptiens qui, nous l'avons vu, ont utilisé de manière intensive le siège dès 1.500 acn. Sans faire état d'une véritable imitation, nous pourrions supposer que la société grecque a suivi la même évolution que la civilisation égyptienne. En faveur de cette supposition, nous pouvons faire remarquer que le pouvoir politique grec est, lui aussi, associé au siège [illus. n°8] (Luyster, 1965, p. 136), de sorte que, à l'instar de ce que nous avons constaté chez les Égyptiens, une même assise est commune aux pouvoirs divin et politique. L'explication précédemment avancée pour expliquer cette similitude — à savoir le besoin de légitimer le pharaon dans ses fonctions — est d'ailleurs aussi de mise chez les Grecs (Daremberg & Saglio, 1877, p. 822 ; Charles-Gaffiot, 2011, p. 237) : censés être l'intermédiaire entre les hommes et les dieux, les oracles peuvent, par exemple, choisir, entre deux prétendants, lequel obtiendra les pouvoirs royaux (Hérodote, trad. 1964, pp. 37-38 [livre I, 13]).

Bien qu'attrayante, cette explication souffre d'une faiblesse majeure : chez les Égyptiens, l'utilisation du siège est à l'origine une exclusivité royale, alors que rien de tel n'est avéré chez les Grecs. Rien ne permet donc de penser que, chez eux aussi, le siège a connu, au sein des échelons de la société, la même diffusion verticale à partir des rangs supérieurs.

Autre différence : le pouvoir politique est, chez les Grecs, davantage partagé (Charles-Gaffiot, 2011, p. 237), ce qui nous amène à supposer que les symboles qui lui sont associés, dont la posture, le sont aussi. Le pouvoir judiciaire, par exemple, est rendu par une assemblée de personnes assises sur des sièges (Homère, trad. 1967, p. 186 [chant XVIII, 499-509])³². Dans ce cas, l'assis sur un siège n'a plus seulement pour but de hiérarchiser « verticalement » la société, mais également d'identifier « horizontalement » un groupe d'individus partageant un privilège commun.

Fort de ces similitudes et divergences, étendons notre analyse à la société grecque dans son ensemble.

31. Par ex., « Exaleiptron » tripode à figures noires, sur une face, naissance d'Athéna (v. 570-560 acn), exposé au Musée du Louvre (Paris).

32. Par ex., coupe à figures rouges, représentant des juges assis (v. 480 acn), exposée au Musée des beaux-arts (Dijon).

4.2.2. Dans la société

Chez les Grecs, il existe un certain nombre de règles qui régissent la posture assise et permettent ainsi d'identifier le statut de tout un chacun. Parmi celles-ci, nous noterons l'importance de se lever devant un supérieur (Hérodote, trad. 1963, p. 119 [livre II, 80] ; Homère, trad. 1972^a, p. 23 [chant I, 531-535]) et de lui donner son siège s'il n'y en a pas suffisamment (Homère, trad. 1963^b, p. 3 [chant XVI, 41-48]). La hiérarchisation sociale reste donc une fonction primordiale de l'assis, à tel point que ces règles de l'assis sont valables jusque chez les dieux eux-mêmes ! La suprématie de Zeus se marque ainsi par la déférence des divinités inférieures qui se lèvent à son arrivée (Homère, trad. 1972^a, p. 23 [chant I, 531-535]), mais aussi par la diversité des sièges permettant de distinguer le rang des uns et des autres (Daremberg & Saglio, 1877, p. 278).

Présente dans la société des hommes comme dans celle des dieux, cette catégorisation des individus par l'assis l'est également au sein de la cellule familiale.

Selon une première distinction, l'assis des hommes et des femmes est clairement dissocié non seulement durant les repas [illus. n°7]³³, mais également durant les autres activités de la vie quotidienne. Il n'empêche qu'hommes et femmes utilisent cette même posture pour marquer leur pouvoir au sein de leur sphère respective. Ainsi, le siège représente l'homme et son autorité en tant que citoyen et père de famille (Homère, trad. 1962, p. 180 [chant VI, 305-310]), comme en témoigne Homère qui utilise souvent le mot « *θρόνος* » (signifiant à la fois « haut fauteuil » et « trône ») pour désigner un siège occupé par un homme. Mais cette même posture est également un symbole de pouvoir pour la maîtresse de maison : elle est couramment représentée assise au milieu de ses servantes et des activités qui lui sont allouées (Homère, trad. 1972^a, p. 135 [livre VI, 323-325] et trad. 1962, p. 180 [chant VI, 305-310] ; Luyster, 1965, p. 142)³⁴. Symbole du pouvoir dans la sphère publique, l'assis sur un siège l'est donc aussi dans la sphère privée.

L'assis permet d'opérer une seconde distinction, cette fois entre les enfants et les adultes (Strabon, trad. 1971, p. 102 [livre X, chap. IV, 20])³⁵. L'accession

33. Comme nous l'avons précédemment fait remarquer, la position semi-couchée pour manger est un privilège masculin. Par ex., stèle d'un banquet funéraire (2^e quart du II^e siècle acn), exposée au Musée du Louvre [illus. n°7].

34. Par ex., statuette d'une femme assise filant la laine (v. 500 acn) exposée au Musée du Louvre (Paris).

35. Par ex., coupe attique sur fond blanc (détail), représentant un nourrisson sur une chaise adaptée, attribuée au peintre Sotadès (v. 470-460 acn) et exposée au Musée des beaux-arts (Lille).



Illus. n°7.

Stèle d'un banquet funéraire (2^e quart du II^e siècle acn).

De gauche à droite, une servante, une femme assise, un homme demi-allongé tenant une phiale dans laquelle boit un serpent, et enfin un jeune échanon.

Source : Wikimedia Commons (https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/5/58/Naikos_stele_Cyzicus_Louvre_Ma2854.jpg).



Illus. n°8.

Amphore à figures rouge attribuée à Myson (vers 500-490 acn).

Au sein de cette scène relatant la condamnation au bûcher du roi Crésus par Cyrus II, la figuration d'un trône permet d'identifier immédiatement le roi, sans aucunement prétendre représenter correctement la réalité.

Source : Wikimedia Commons (https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/c9/Kroisos_stake_Louvre_G197.jpg).

au statut d'adulte se marque en effet par le droit de s'asseoir parmi les hommes (Homère, trad. 1963a, p. 101 [chant XI, 446-449]). La hiérarchisation par l'assis sert donc autant à distinguer socialement des individus qu'à les regrouper.

Si l'assis, chez les Grecs, permet donc de signaler le rang social d'un individu, ce n'est toutefois pas le seul message qu'il puisse véhiculer. D'autres signaux — comme l'inaction (Homère, trad. 1972^a, p. 90 [chant IV, 7-9] ; trad. 1972^b, pp. 6-7 [chant VII, 99-114] ; trad. 1967, p. 75 [chant XV, 244-247] ; trad. 1970, p. 117 [chant XXIII, 495-498] ; trad. 1962, p. 32 [chant II, 35-37] et p. 179 [chant II, 295-297] ; Luyster, 1965, p. 133), la considération (Homère, trad. 1972a, p. 148 [chant V, 905-908] et p. 90 [chant IV, 3-6])³⁶ ou au contraire la punition (Platon, trad. 1956, p. 101 [livre IX, 855, c]) — peuvent être transmis par la manière dont une personne est assise. Le partage d'un code symbolique commun entre les individus d'une société permet donc d'utiliser l'assis comme un langage non verbal assez étendu.

4.3. L'assis sur un siège et le semi-couché justifiés par la suprématie du haut

Pour atteindre un tel objectif, la symbolique de l'assis doit être codifiée. Elle l'est notamment par une règle symbolique d'une très grande généralité puisqu'elle structure même le cosmos, à savoir la suprématie du haut sur le bas³⁷. Il en résulte une valorisation de l'assis sur un siège et du semi couché sur un divan puisque, par essence, ces postures amènent toutes les deux un certain rehaussement. Cette élévation primordiale peut d'ailleurs être renforcée par l'ajout d'un escabeau ou d'une estrade [illus. n°8] (Homère, trad. 1962, p. 82 [livre IV, 137] ainsi que trad. 1963^b, p. 40 [chant XVI, 409-410] et p. 70 [chant XIX, 56-57]). Il en résulte également la connotation négative attribuée à l'assis à même le sol. Privée d'objet rehausseur, cette posture apparaît comme choquante (Homère, trad. 1962, pp. 188-189 [chant VII, 153-170]) et ne peut s'expliquer que par un moment de faiblesse (Homère, trad. 1962, p. 123 [chant IV, 716-720]) ou bien par le fait qu'il s'agit d'enfants (Strabon, trad. 1971, p. 102 [livre X, chap. IV, 20]). Toute assise au sol étant dès lors considérée comme impropre, l'assis sur un siège et le semi-couché sur un divan apparaissent comme les seules postures envisageables. Il est d'ailleurs intéressant de

36. Pouvoir s'asseoir avec les dieux est donc un immense privilège, car cela revient à être considéré comme leur égal ou, tout au moins, à voir une partie de leur prestige rejaillir sur nous.

37. Songeons au topos platonicien de la station droite de l'homme notamment exprimé dans Platon, trad. 1934, p. 71 [livre IX, 586 a-b].

faire remarquer qu'en l'absence de siège, le Grec s'en improvise un (Homère, trad. 1963^b, p. 3 [chant XVI, 41-48] et 1963^a, p. 2 [chant VIII, 5-7]).

4.4. Conclusion

En conclusion, les Grecs paraissent avoir utilisé exclusivement l'assis sur un siège et, dans le cas particulier des hommes au moment du repas, le semi-couché sur un divan. Cette perte de diversité — il ne reste plus que deux postures différentes pour s'asseoir — est la conséquence d'une catégorisation des individus au moyen du critère de la hauteur de leur assise et de la dévalorisation des assis au sol.

Si le siège reste, chez les Grecs, un symbole du pouvoir divin et politique et demeure, à l'instar des Égyptiens, un moyen de distinguer les différents niveaux sociaux, il n'en reste pas moins que cet objet a vu, dans la société grecque, sa symbolique s'enrichir profondément : 1°) dorénavant, l'assis sur un siège représente également le pouvoir judiciaire, patriarcal et matriarcal ; 2°) la hauteur est explicitement devenue une caractéristique indispensable de cette posture ; 3°) enfin, le nombre de messages véhiculés par l'assis s'est accru, à tel point que cette posture relève désormais d'un langage non verbal de plus en plus étendu. Même la catégorisation des individus par l'assis s'est accrue. Alors que la hiérarchisation opérée par cette posture consistait principalement à différencier des individus selon une « identification verticale » — les uns étant jugés « au-dessus » de ceux situés « en dessous » —, chez les Grecs vient s'y ajouter une « identification horizontale », en l'occurrence le regroupement, sur un pied d'égalité, d'individus partageant un caractère commun et donc une assise commune : hommes, femmes, enfants, et détenteurs du pouvoir.

Sans méconnaître ce que l'assis du peuple grec doit aux populations antérieures, l'importance de ces enrichissements nous conduit à souligner sa spécificité.

5. Les Celtes

Menée à partir des sources matérielles laissées par cette civilisation et des textes émanant de celles qui lui étaient contemporaines, l'étude des Celtes durant la période de la Tène (à partir de 450 acn) et la période gallo-romaine (à partir de 51 acn) ne sera pas moins instructive.

5.1. Prédominance des assis au sol et de l'assis en tailleur

L'étude des sociétés égyptiennes et grecques a pu nous donner l'impression qu'à terme, le siège finissait toujours par supplanter les autres postures assises. Grâce aux Celtes, cette généralisation hâtive se révèle erronée : bien qu'ils connussent le siège [illus. n°9]³⁸, ils n'ont pas privilégié cette posture ! D'après les auteurs romains de l'époque, il semblerait même que l'assis sur un siège ait été largement détrôné par des assises au sol (Diodore de Sicile, trad. 1970, p. 171 [livre V, 28] ; Strabon, trad. 1966, p. 160 [livre IV, chap. IV, 3]). Certains ouvrages de la littérature secondaire supposent d'ailleurs que leur posture de prédilection était l'assis en tailleur (Duval, 1993, p. 48 ; Maitre, 1899, p. 152).

5.2. La capacité d'autres postures à assumer les mêmes fonctions symboliques

Pourquoi les Celtes n'ont-ils donc pas privilégié le siège comme l'ont fait les Égyptiens et les Grecs ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous commencerons par faire remarquer que les divinités celtes ou les personnages héroïsés — la différence n'est pas toujours aisée à établir (Duval, 1993, p. 21)³⁹ — sont couramment représentés assis en tailleur [illus. n°10-11] (Duval, 1977, p. 269 & 1989, p. 517 ; Maitre, 1899, p. 149)⁴⁰, bien que d'autres assises soient attestées [illus. n°9]⁴¹. La diversité de ces postures et la difficulté qui est encore la nôtre à distinguer divinités et personnages héroïsés nous forcent à la prudence. A fortiori, il pa-

38. Par ex., statuette de bronze d'Épona du Wiltshire (43-410 pcn), exposée au British Museum (Londres) ; statue d'Épona entourée de deux chevaux (200 pcn), exposée au Musée historique (Bern).

39. Par ex., statue d'une divinité ou d'un personnage héroïsé, en pierre (IV^e-III^e siècle acn), retrouvée à Roquepertuse (Velaux, Bouches-du-Rhône) et exposée au Musée de la Vieille-Charité (Marseille).

40. Par ex., dieu à sabots d'animal (fin du I^{er} siècle acn - début du I^{er} siècle pcn), exposé au Musée des antiquités nationales (Saint-Germain-en-Laye) ; bassin de Gundestrup (première moitié du I^{er} siècle acn), exposé au Nationalmuseet (Copenhague) [illus. n°10] ; statuette de Cernunnos en tailleur (I^{er} siècle pcn), en alliage cuivreux, retrouvée à Étang sur-Arroux (Saône-et-Loire), exposée au Musée des Antiquités nationales (Saint-Germain-en-Laye) [illus. n°11] ; le dieu Cernunnos entre Apollon et Mercure, assis jambes croisées sur une estrade et paré d'un torque (I^{er} siècle pcn), exposé au Musée Saint-Rémi (Reims).

41. Par ex., statuette de bronze d'Épona du Wiltshire (43-410 pcn) exposée au British Museum (Londres) ; statue d'Épona entourée de deux chevaux (200 pcn), exposée au Musée historique (Bern).



Illus. n°9.

Statue d'Épona entourée de deux chevaux (200 pcn).

Source : Wikimedia Commons (https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/9/92/Bad_Cannstatt_Epona-Relief_Kopie_img01.jpg).



Illus. n°10.

Bassin de Gundestrup (première moitié du I^{er} siècle acn).

Source : Wikimedia Commons (https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/86/Gundestrupkedlen-00054_%28cropped%29.jpg).

rait encore plus risqué d'essayer de déterminer si l'assis en tailleur est spécifiquement relié au divin ou s'il n'est que l'attribution, aux dieux, de la posture habituelle de leurs adorateurs.

Bien que certains codes de l'assis des Celtes ne soient toujours pas totalement compris⁴², d'autres sont assez manifestes. Demeurant un vecteur de hiérarchisation, l'assis permet d'identifier à coup sûr le chef (Brunaux, 2004, p. 29) ainsi que le rang occupé par tous les autres membres du groupe (Brunaux, 2004, p. 130 et 2005, p. 190). Il est aussi un moyen de véhiculer un message de soumission (Brunaux, 2005, p. 190 ; Gricourt & Hollard, 1991, p. 350) ou de punition (Brunaux, 2004, p. 148).



Illus. n°11.

Statuette de Cernunnos en tailleur (I^{er} siècle pcn), en alliage cuivreux, retrouvée à Étang-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

Source : Wikimedia Commons (https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/ba/God_of_Etang_sur_Arroux_possible_depiction_of_Cernunnos.jpg).

42. Nombre de recherches livrent des descriptions des artefacts de cette époque en les accompagnant de suppositions sur leurs fonctions. En l'absence de textes écrits nous donnant un accès direct à cette culture, ces suppositions paraissent particulièrement fragiles.

Assurément, ces fonctions de l'assis n'ont rien de spécifique aux Celtes puisque nous les avons déjà rencontrées chez les Égyptiens et les Grecs. Elles constituent probablement la réponse apportée à des problèmes communs à beaucoup de sociétés. Cependant, cette réponse n'est pas obligatoirement unique, puisqu'elle a consisté, pour certaines populations, à utiliser le siège et, pour d'autres, à lui préférer l'assis en tailleur. Loin d'être une nécessité, l'adoption du siège n'est donc qu'une possibilité parmi d'autres, puisque — les Celtes en témoignent — d'autres postures assises peuvent tout aussi bien assumer les mêmes fonctions symboliques [].

5.3. Le nomadisme comme explication

Dès lors que l'utilisation, par les peuples, d'assises distinctes peut se comprendre comme une réponse spécifique apportée à des problèmes similaires, se pose la question de savoir pourquoi telle société a jugé bon d'opter pour telle solution plutôt que pour telle autre.

Dans le cas des Celtes, une première explication consiste à prendre en compte le mode de vie bien spécifique qui était le leur. En raison de leurs moyens de subsistance qui semblaient axés sur la conquête de nouveaux territoires et sur l'élevage plutôt que sur l'agriculture, ils auraient été amenés à migrer régulièrement avec tous leurs biens (Brunaux, 2004, p. 39). Aussi l'usage de l'assis sur un siège s'avérerait problématique dans la mesure où il impliquait un encombrement supplémentaire. Cette interprétation s'avère toutefois insuffisante : si elle donne à comprendre à quel point l'usage du siège peut être contraignant pour un peuple nomade, elle n'explique pas pourquoi ces derniers lui ont spécifiquement substitué l'assis en tailleur. En rester à ce stade de la réflexion reviendrait à sous-entendre qu'un peuple sédentaire ne peut qu'utiliser le siège⁴³ et un peuple nomade, l'assis en tailleur.

Nous avons donc ici un début de réponse, mais non une réponse entièrement satisfaisante. Pourtant, nous devons nous en satisfaire. En effet, vu l'état encore bien lacunaire des connaissances actuelles sur les Celtes, toute recherche les concernant se heurte assez rapidement à d'inévitables limites. A fortiori en est-il de même pour la nôtre qui porte sur une thématique pour le moins négligée. Aussi, sommes-nous dans l'impossibilité de déterminer la raison qui a poussé les Celtes à choisir l'assis en tailleur plutôt qu'une autre assise. Nous

43. Assertion complètement erronée, puisque des peuples sédentaires d'Asie n'ont pas recours aux sièges pour s'asseoir.

devrons dès lors nous contenter de conclure que l'utilisation du siège leur apparaissait incompatible avec leur mode de vie.

Cependant, en traitant précédemment des civilisations égyptienne et grecque, nous avons pu soutenir que le choix de l'assis sur un siège pouvait être motivé par une reproduction, à plus large échelle, des symboles du pouvoir (chez les Égyptiens) dont fait notamment partie la hauteur (chez les Grecs). Le choix d'un assis serait donc, au moins en partie, dépendant de la symbolique qui lui est associée. Il est donc légitime de supposer qu'il en allait de même chez les Celtes, de sorte que c'est dans cette direction qu'il faudrait approfondir les recherches.

5.4. Conclusion

Bien que succinct, l'examen des peuples celtes nous a permis d'établir que toutes les populations n'ont pas apporté les mêmes réponses, en l'occurrence les mêmes postures assises, aux mêmes problèmes. Cette diversité résulte de facteurs pouvant varier d'une civilisation à l'autre, tels que le mode de vie et la symbolique posturale. Ces deux éléments imbriqués présentent des caractères profondément culturels. La prédilection pour un type de posture assise serait-elle donc avant tout dépendante de la culture de chaque peuple ?

6. La Rome antique

En terminant notre parcours par la Rome antique, nous tenterons de comprendre comment un type d'assise peut s'imposer à une civilisation en vertu de la symbolique de l'assis qui est la sienne. Autrement dit, comment et pourquoi la société romaine est devenue dépendante du siège. Pour ce faire, commençons par déterminer les types d'assises usitées et leurs origines.

6.1. Prédominance de l'assis sur un siège et du semi-couché

À l'instar des Grecs, les Romains utilisent principalement deux assis : l'assis sur un siège et le semi-couché. Le premier sert à diverses activités quotidiennes — pour aller, par exemple, au théâtre (Martial, trad. 1968, p. 301 [livre V, VIII] ; Suétone, trad. 1996, p. 101 [livre Auguste, XLIV]), au cirque (Denys d'Halicarnasse, trad. 1999, p. 111 [livre III, 68, 1] ; Dion Cassius, trad. 1968,

p. 387 [livre LX, chap. VII])⁴⁴ ou au sénat (Dion Cassius, trad. 1968, p. 205 [livre LVIII, chap. X]) —, quand le second est réservé aux repas (Suétone, trad. 1999, p. 139 [livre Claude, XXXII]; Mommsen, 1863, p. 30). Ce ne sont donc pas seulement ces deux assises qui sont communes aux Grecs et aux Romains, mais encore leur utilisation. Notons d'ailleurs que ces deux postures sont également présentes chez les Étrusques (Jannot, 1988, pp. 329-330; Gran Aymerich, 1976, pp. 419, 420 et 428)⁴⁵ et que la transmission directe des Étrusques aux Romains de la chaise curule (tabouret pliant en X) est avérée (Silius Italicus, trad. 1981, p. 116 [livre VIII, 485-490]; Daremberg & Saglio, 1877, p. 1179). Il y a donc bien, au moins entre les Grecs, les Étrusques et les Romains⁴⁶, une continuité de l'assis et de son utilisation.

Tout en supposant donc que la symbolique romaine de l'assis s'inscrive dans la continuité de celles des civilisations antérieures ou concomitantes — ce que viennent confirmer de nombreux points communs —, nous nous attacherons cependant à mettre en avant les transformations apportées par les Romains, en essayant d'identifier les causes et conséquences de ces modifications.

6.2. Une assise devenue mobile

La première transformation majeure que nous retiendrons constitue une véritable révolution, non pas en raison de la nouveauté de l'assis ou de l'objet qui la supporte, mais bien par le fait que cette posture s'apparente dorénavant à un moyen de locomotion : si la posture reste statique, l'objet qui la supporte — litière ou chaise à porteurs — devient, lui, mobile.

La popularité de ce moyen de transport est probablement due à l'encombrement des voies de communication des cités antiques : pour les personnes qui en ont les moyens, la litière et la chaise à porteurs permettent de se libérer du flot de la rue (Juvénal, trad. 1974, p. 30 [livre III, 240-245]; Carcopino, 2002, p. 287). Ces assises, dorénavant mobiles, apparaissent dès lors comme un privilège, un symbole de richesse et/ou de statut social élevé (Martial, trad. 1968, p. 143 [livre II, LVII]). Le droit d'en user peut d'ailleurs être aussi bien accordé que retiré (Suétone, trad. 1999, p. 137 [livre Claude, XXVIII]). Elles ne jouissent pas pour autant de connotations uniquement positives : leur trop

44. Outre le texte que nous venons de mentionner (Suétone, trad. 1996, p. 101 [livre Auguste, XLIV]), cf. Carcopino, 2002, p. 272.

45. Par ex., sarcophage des Époux (v. 530 acn) exposé au Musée de la Villa Giulia (Rome).

46. Nous renseignons ici une note qui pourrait appuyer l'hypothèse d'une origine égyptienne : Daremberg & Saglio, 1877, p. 282.

importante utilisation est considérée comme une marque de paresse (Tacite, trad. 1990, p. 77 [livre II, chap. II, 3]) ou de maladie (Tacite, trad. 1990, p. 95 [livre II, chap. XXIX, 2] et trad. 1965, p. 29 [livre I, XXXV]). Ces assises souffrent donc d'une ambivalence symbolique.

6.3. Variabilités de la symbolique de l'assis

À cette ambivalence symbolique vient s'ajouter une variabilité dans le temps. Ainsi, lorsqu'il s'agissait, par exemple, d'assister au spectacle, la station debout fut, pendant au moins une partie de la République romaine (entre environ 162 et 102 av. J.-C.), préférée à toutes les postures assises (Valère Maxime, trad. 1995, p. 170 [livre II, chap. IV, 2]), en raison de son assimilation à cette qualité physique qu'est l'endurance. Toutefois, cette préférence ne dura qu'un temps et fut ensuite remplacée par le siège (Valère Maxime, trad. 1995, p. 174 [livre II, chap. IV, 6]). Sans surprise, il s'avère donc que l'utilisation et la symbolique d'une posture sont, au sein d'une même civilisation, variables au cours du temps. En ce qui concerne la civilisation romaine, quelles peuvent être les causes de telles variations ?

6.3.1. L'exemple du pouvoir

Pour répondre à cette question, prenons tout d'abord l'exemple de l'assis tel qu'il se manifeste dans la sphère du pouvoir. Sous la monarchie romaine, le roi concentre toutes les formes de pouvoir et la chaise curule constitue l'un des symboles majeurs de sa royauté. Ce siège symbolise donc, par l'intermédiaire du roi, le pouvoir qu'il soit politique (Denys d'Halicarnasse, trad. 1991, p. 426 [livre IV, XXXVIII]), religieux ou judiciaire (Mommsen, 1863, p. 203). Cette fonction symbolique transparait encore plus clairement lorsque le monarque se décharge d'une partie de ses attributions : cette délégation du pouvoir s'accompagne alors par la transmission de la chaise curule (Tite-Live, trad. 1995, p. 33 [livre I, 20]).

Sous la République, ces anciennes attributions royales sont clairement séparées et réparties entre différents individus (Tite-Live, trad. 1991, p. 3 [livre II, 2] et Tite-Live, trad. 1986, p. 69 [livre XL, 42]), ce qui entraîne une propagation de l'usage de cette chaise curule à tous les nouveaux acteurs du pouvoir (Quintilien, trad. 2003^d, p. 259 [livre XI, chap. III, 134] ; Mommsen, 1862, p. 318 et p. 336 ; David & Dondin, 1980, p. 203). Cette multiplication d'intervenants ayant fait prendre conscience de la nécessité de hiérarchiser davantage les différents niveaux de pouvoir, l'assis a été le moyen choisi pour atteindre cet objectif (Dumézil, 1966, p. 149). L'abandon de la royauté n'a donc

pas affaibli la symbolique de l'assis, puisque la représentation du pouvoir au moyen de la chaise curule s'est au contraire généralisée tout en s'individualisant en fonction du type et du niveau de pouvoir. Certes, la chaise curule n'est plus le privilège exceptionnel d'une seule personne — le roi en l'occurrence —, mais son utilisation plus fréquente est venue encore davantage renforcer le lien symbolique qui l'associe au pouvoir. Au cours de cette évolution, si la symbolique de l'assis a donc perdu en intensité, elle y a gagné en extension.

Sous l'Empire, les pouvoirs politique, religieux et judiciaire sont à nouveau incarnés par une seule et même personne (Richard, 1966, p. 127 ; Carcopino, 2002, p. 74). Les empereurs marquent cette centralisation par la singularité sans faille de leur assise, à l'image des premiers rois romains voire des dieux eux-mêmes (Suétone, trad. 1996, p. 51 [livre César, LXXVI]). Leur recherche de légitimité divine les conduit même à diviniser les attributs impériaux. La chaise vide devient alors l'objet d'un culte (Tacite, trad. 1990, p. 136 [livre II, 83] et trad. 1962, p. 410 [livre XIV, IV] ; Richard, 1966, p. 137) qui confère une importance démesurée à la symbolique accordée à l'assis sur un siège.

À travers ces trois époques marquantes de la civilisation romaine, l'assis sur un siège a non seulement survécu aux différents renversements politiques, mais en outre tous les pouvoirs (politique, religieux, judiciaire) lui sont restés symboliquement associés. Au gré des changements politiques, la symbolique de l'assis a certes varié en intensité et en extension, mais cette posture n'a pas cessé d'être un élément figuratif essentiel du pouvoir. On conçoit dès lors que des évolutions politiques de plus grande ampleur puissent être une cause potentielle de la variabilité historique de la symbolique de l'assis.

6.3.2. L'exemple du repas

Pour identifier une autre cause possible de la variabilité de la symbolique de l'assis, prenons cette fois pour exemple l'évolution de l'assis lors du repas. En effet, dans ce cas l'usage du semi-couché n'a pas toujours été de mise dans la civilisation romaine, puisque, selon Mommsen (1963, p. 30), « les premiers Romains, les Crétois et les Laconiens mangeaient assis, et non couchés sur des lits comme ils le feront plus tard ». Cet abandon de la position assise au profit de la position semi-couchée n'est pas sans conséquence sur la symbolique de cette posture. Alors que l'assis sur un siège était très valorisé dans la société romaine, l'utilisation de cette même posture devient, quand il s'agit du repas, dégradante (Martial, trad. 1968, p. 345 [livre V, LXX] ; Carcopino, 2002, p. 307) et synonyme de pauvreté (Valère Maxime, trad. 1997, p. 41 [livre IV, chap. III, 5]). Mais est-ce la modification d'un usage — en l'occurrence la prise

du repas — qui a transformé la symbolique de l'assis ou l'inverse ? Pour tenter de le déterminer, essayons d'en savoir plus sur les causes d'un tel changement d'usage.

Rappelons tout d'abord que cette substitution d'assise s'est faite en plusieurs étapes. Dans un premier temps, le semi-couché fut réservé aux hommes. Il est ensuite passé dans la représentation des dieux, pour enfin être étendu aux femmes (Valère Maxime, trad. 1995, p. 157 [livre II, chap. I, 2] ; Carcopino, 2002, p. 307). Nous pouvons supposer que cette dernière phase résulte d'une perte progressive de la suprématie paternelle dans la cellule familiale (Carcopino, 2002, pp. 97-98). Dans ce cas, la modification de l'usage de l'assis découlerait d'un changement de mentalité. Cette hypothèse est implicitement confirmée par différents écrits d'auteurs romains (Suétone, trad. 1993, pp. 85-86 [livre Domitien, VIII]).

6.4. Fonctions de la symbolique de l'assis

Après avoir identifié différents facteurs susceptibles d'influencer la symbolique de l'assis, focalisons-nous sur les fonctions de cette dernière. La première d'entre elles fait de l'assis un langage non verbal. Certes, la communication non verbale au moyen de l'assis n'est pas une spécificité romaine, mais les Romains l'ont perfectionné. Certaines significations sont toujours présentes, mais leur sens a été étendu. Ainsi le message de punition, figuré par une position considérée comme humiliante, est également un moyen de marquer la soumission d'un individu⁴⁷. De même, si les Romains conservent la signification que les Grecs attribuaient au fait de s'asseoir à côté d'une personne, à savoir une manière de marquer la considération qu'on lui porte (Tacite, trad. 1959, p. 185 [livre IV, XVI]), ils semblent l'amplifier : désormais s'asseoir auprès d'une personne signifie lui apporter son soutien, que ce soit au sénat⁴⁸ ou lors d'un jugement (Quintilien, trad. 2003^b, p. 118 [livre V, chap. VII, 32] et trad. 2003^d, p. 259 [livre XI, chap. III, 133]), ce qui n'exclut pas d'autres significations, par exemple l'apaisement (Suétone, trad. 1996, p. 101 [livre Auguste, XLIII] ; Tacite, trad. 1959, p. 185 [livre IV, XVI]). Ce langage non verbal de l'assis est d'ailleurs à ce point répandu et bien maîtrisé qu'il peut devenir un moyen de

47. S'asseoir au pied d'un autre ou voir son siège détruit par un tiers est un acte considéré comme humiliant (Valère Maxime, trad. 1995, p. 136 [livre I, chap. VII, 6] ; David & Dondin, 1980, p. 199 ; Brunaux, 2005, pp. 189-190).

48. Les sénateurs étant assis en groupe d'alliés, la défection d'un des membres du groupe se marque par le fait que ses anciens alliés quittent leur siège, refusant de s'asseoir près de lui (Dion Cassius, trad. 1968, p. 205 [livre LVIII, chap. X]).

manipulation⁴⁹. Cette fonction de la symbolique de l'assis est donc à la fois très riche et profondément ancrée dans l'inconscient collectif⁵⁰ des Romains.

Sans surprise, la deuxième fonction est la hiérarchisation sociale. Déjà présente chez les Grecs, cette fonction prend, chez les Romains, une ampleur inégalée. Aux distinctions entre hommes et femmes⁵¹ et entre adultes et enfants (Quintillien, trad. 2003^a, p. 32 [livre II, chap. II, para. II, 14] ; Suétone, trad. 1999, p. 139 [livre Claude, XXXII] et Carcopino, 2002, p. 307), qui sont toujours d'actualité, les Romains ajoutent en effet la hiérarchisation des classes sociales. Grâce à l'assis sur un siège et à sa symbolique, les Romains peuvent distinguer une multitude de groupes et de sous-groupes : empereur, consuls, tribuns, sénateurs, chevaliers, soldats, vestales, possesseurs de la prétexte, plébéiens mariés ou non, pérégrins et enfin esclaves⁵².

Plus étoffée, la hiérarchisation sociale par l'assis se manifeste également dans un plus grand nombre de domaines de la vie quotidienne : durant le repas⁵³, au tribunal (Quintillien, trad. 2003^d, p. 260 [livre XI, chap. III, 134]), au théâtre (Suétone, trad. 1999, p. 134 [livre Claude, XXV] et trad. 1996, p. 73 [livre Auguste, XIV]), au cirque⁵⁴ ou au sein même du clergé (Dumézil, 1966, p. 149). Cette recrudescence de l'individuation par l'assis et l'omniprésence de sa symbolique font probablement suite à l'apparition de nouveaux statuts et à l'augmentation des lieux de mixité sociale.

Si les origines précises de cette accentuation restent discutables, certaines de ses conséquences sont indéniables. Comme ces enrichissements de la symbolique de l'assis doivent être assimilés avant de pouvoir être appliqués par l'ensemble de la population, les Romains vont codifier les règles de l'assis afin

49. Si Néron utilise l'assis comme marque de prévenance pour rassurer Agrippine, c'est seulement afin de lui faire baisser sa garde et de tenter de l'assassiner (Tacite, trad. 1962, p. 410 [livre XIV, IV]).

50. Nous parlons ici d'« inconscient », car ce langage non verbal provient de règles tacites relatives aux mœurs et à la bienséance. Quant à son caractère « profondément ancré », il se comprend facilement : une communication via un langage, verbal ou non, n'est possible que si toutes les parties en ont une bonne maîtrise.

51. La réforme des places au cirque est assez défavorable pour la gent féminine (Suétone, trad. 1996, p. 101 [livre Auguste, XLIV] ; Carcopino, 2002, p. 272 et p. 307).

52. Outre les textes déjà mentionnés (Martial, trad. 1968, p. 301 [livre V, VIII] ; Suétone, trad. 1996, p. 51 [livre César, LXXVI] et Dion Cassius, trad. 1968, p. 387 [livre LX, chap. VII]), cf. Carcopino, 2002, p. 272 et p. 307.

53. Outre Suétone (trad. 1999, p. 139 [livre Claude, XXXII]), cf. Carcopino, 2002, p. 307.

54. Outre les textes déjà mentionnés (Denys d'Halicarnasse, trad. 1999, p. 111 [livre III, 68, 1] et Dion Cassius, trad. 1968, p. 387 [livre LX, chap. VII]), cf. Carcopino, 2002, p. 272.

de permettre à tous de les comprendre et de les appliquer. Ce faisant, la symbolique de l'assis change de nature : précédemment régie par les mœurs et la bienséance, qui sont tacites (Valère Maxime, trad. 1997, p. 41 [livre IV, chap. V, 1] ; David & Dondin, 1980, p. 204 ; Carcopino, 2002, pp. 240-241), elle est maintenant partiellement déterminée par des règles explicites (Dion Cassius, trad. 1968, p. 387 [livre LX, chap. VII] ; Suétone, trad. 1996, p. 101 [livre Auguste, XLIV]). Ce besoin d'exprimer aussi clairement la symbolique de l'assis témoigne de l'importance que prend cette posture dans la société romaine.

Comme nous avons déjà pu le constater dans la civilisation grecque, une troisième fonction de l'assis est d'être un moyen permettant de marquer le rôle de chacun en symbolisant, certaines affectations : chef politique ou religieux, juge, patriarche, matriarche. Chez les Romains, le siège est bien plus qu'un moyen de figurer un rôle : il en est le garant. La fonction devient inhérente à l'objet. Céder son siège équivaut à perdre les pouvoirs qui lui sont associés. Aussi la perte de sa place assise peut-elle devenir un sujet d'inquiétude (Quintilien, trad. 2003^c, p. 48 [livre VI, chap. III, 57]), à tel point qu'un siège cassé ou seulement renversé est le présage de grands malheurs (Suétone, trad. 1993, pp. 15-16 [Galba, XVIII]). Briser cet objet revient à insulter la personne qui prend place dessus (David & Dondin, 1980, p. 99 ; Brunaux, 2005, p. 199), ce qui se comprend très bien dès lors que détruire le siège revient à déchoir son propriétaire de sa fonction et donc de son statut hiérarchique. Le destin de cet objet et celui de son propriétaire sont donc perçus comme intimement liés.

La dernière fonction de l'assis que nous recenserons concerne la représentation de Rome elle-même. En effet, cette posture est utilisée pour incarner Rome victorieuse et sa domination sur les « barbares » (Brunaux, 2005, pp. 189-190)⁵⁵ et le reste du monde (Methy, 1995, p. 34, 44 et 46). Cependant, cette figuration n'est pas utilisée qu'en cas de victoire : quand Rome est vaincue et que la fin est proche, les condamnés de haut rang peuvent choisir d'attendre la mort sur leur siège curule (Valère Maxime, trad. 1997, pp. 225-226 [livre III, chap. II, 7]).

55. Par ex., coupe d'argent provenant du trésor de Boscoreale et figurant Auguste recevant la soumission des peuples barbares (1^{re} moitié du I^{er} siècle pcn) exposée au Musée du Louvre (Paris).

6.5. Conclusion

La société romaine a donc privilégié deux postures : l'assis sur un siège et, dans une moindre mesure⁵⁶, le semi-couché. Ces postures et la symbolique qui leur est associée proviennent en partie de civilisations antérieures tout en ayant subi, au sein même de la société romaine, de multiples transformations à la suite desquelles la symbolique de l'assis n'a cessé de voir son importance augmenter. Profondément ancrée dans l'inconscient de cette population, elle est même devenue un mode de communication à part entière, à tel point que perdre son siège ou en être dépourvu est une situation dramatique qui affecte la personne aussi bien en tant qu'individu qu'en tant que membre de la société. Celui qui est victime d'une telle mésaventure perd « sa place » au sens propre comme au sens figuré. Dès lors, il devient impossible d'adopter d'autres postures assises, non pas qu'elles soient inacceptables⁵⁷, mais simplement parce qu'il est inenvisageable de ne pas avoir de siège. Cet objet est donc devenu indispensable, moins en raison de son utilité qu'en vertu de sa portée symbolique.

7. Discussion

Au terme de cette étude qui ne visait qu'à proposer, à grands traits, un canevas général que tout un chacun pourra préciser, nuancer ou infirmer — ce pour quoi nous l'avons qualifiée d'« essai » et non d'« historique » —, tentons de synthétiser nos acquis.

Un premier résultat qui nous paraît essentiel est qu'à la différence de nos sociétés occidentales, une large gamme de postures assises était utilisée durant la préhistoire et l'Égypte antique : accroupi, assis sirène, assis par terre une jambe tendue l'autre repliée, assis en tailleur, assis sur un tabouret ou sur une chaise. C'est seulement pendant l'antiquité grecque et romaine qu'une réduction du nombre de postures assises s'est manifestée avec un rejet des assis au sol et une valorisation de l'assis sur un siège et du semi-couché sur un divan. Sans trop préjuger de la suite de cette histoire de la posture assise dont nous n'avons re-tracé que le début, il semble que cette tendance à la réduction du nombre de postures assises se soit poursuivie jusqu'à nos sociétés occidentales contemporaines au sein desquelles le recours exclusif à l'assis sur un siège est la norme.

56. Nous précisons « dans une moindre mesure », car dans la société romaine, d'une part, cette posture est cantonnée à la prise des repas et au transport et, d'autre part, elle ne bénéficie pas du même poids symbolique.

57. Ce qui est le cas chez les Grecs et, peut-être, chez les Romains, mais nous n'en avons pas trouvé de preuve explicite.

Un deuxième acquis concerne les causes de cette perte de diversité au profit du seul assis sur un siège. Ce ne sont pas des problématiques utilitaires, mais bien la symbolique de la posture assise et plus spécifiquement celle de l'assis sur un siège qui est à l'origine de cette évolution. Le siège — chaise, trône, fauteuil, peu importe comment on le nomme — est un objet vieux de 8 millénaires qui est présent dès les prémises de nos civilisations. Dès celles-ci, il semble remplir une fonction symbolique essentielle en permettant d'identifier facilement le détenteur du pouvoir grâce à sa position surélevée. À travers les différentes civilisations étudiées, nous avons pu constater l'enrichissement progressif de cette symbolique.

Permettant initialement d'identifier uniquement le détenteur du pouvoir divin et politique, la symbolique du siège a progressivement évolué en rendant possible, dans l'antiquité égyptienne, la hiérarchisation des différents niveaux sociaux. Chez les Grecs, la valorisation du haut au détriment du bas, en rendant symboliquement impropre l'utilisation des assises au sol, laisse qu'une seule alternative acceptable : les différents assis surélevés. La symbolique associée à ceux-ci devient à ce point prégnante chez les Grecs et les Romains que la manière de s'asseoir et le siège lui-même, devenus un langage non verbal à part entière, sont dorénavant indispensables pour identifier les individus et leurs rôles. De ce point de vue, une différence significative existe cependant entre ces deux civilisations. Le Grec s'assoit sur un siège, car c'est une posture assise qui est symboliquement valorisée et qui permet d'identifier son statut ou sa fonction. Il en va de même pour le Romain, si ce n'est que pour lui perdre son siège revient à perdre son statut ainsi que les fonctions associées. Pour lui, ne pas avoir de siège est donc devenu inenvisageable. Finalement, le Romain ne serait-il pas déjà dans la situation qui est aujourd'hui la nôtre : incapable de s'imaginer n'ayant pas de siège ?

Un troisième résultat a été mis en évidence grâce aux peuples celtes. Cette évolution de la symbolique de l'assis — apparue jusqu'ici linéaire — peut donner l'impression que l'hégémonie du siège était inéluctable. Il n'en est rien. Les peuples celtes ont répondu aux mêmes besoins que les Grecs et les Romains, à savoir identifier le détenteur du pouvoir en le mettant en hauteur, mais en choisissant de surélever une assise au sol — et non sur un siège ! — en l'occurrence l'assis en tailleur. Si l'importance symbolique de la posture assise est donc commune à toutes les cultures étudiées, la sélection de l'assis sur un siège n'est donc en rien une évidence puisque d'autres postures peuvent tout aussi bien remplir la même fonction symbolique.

8. Conclusion

Au terme de cette enquête, il semble bien que notre recours exclusif à l'assis sur un siège et notre incapacité à envisager une autre posture assise soient les conséquences de cette histoire de la symbolique de l'assis que nous venons partiellement de retracer. Certes, à notre époque encore, cette symbolique posturale permet d'identifier rapidement la fonction d'un individu⁵⁸ et de faire passer bien des messages⁵⁹. Cependant, elle présente l'inconvénient de nous enfermer dans un schéma de pensée où « assis » équivaut à « assis sur un siège ». Envisager de s'asseoir autrement que sur un siège est devenu impossible, car cela impliquerait de repenser toute cette symbolique et tous les codes qui lui sont associés. C'est ce que nous nommons le paradigme de l'assis occidental⁶⁰.

Ce paradigme permet d'expliquer pourquoi nous avons consacré les dernières décennies à tenter d'améliorer la chaise de diverses façons : la chaise dynamique (Lawler *et. al.*, 2007 ; O'Sullivan *et. al.*, 2013), l'ouverture de l'angle de l'assise de la chaise (Mandal, 1975, p. 642 ; Corlett, 2009 ; Helander 2003), les dossiers avec supports lombaires (Horton *et. al.*, 2010 ; McGill *et. al.*, 2009), etc., mais sans jamais nous intéresser à d'autres postures assises.

La dernière tendance consiste à se mettre debout pour travailler. Cependant, une telle posture manifeste rapidement ses limites : problèmes de fatigues musculaires, douleurs et œdèmes dans les jambes (Garcia *et. al.*, 2016 ; Antle *et. al.*, 2015 ; Cham & Redfern, 2001). Néanmoins, elle pourrait être bénéfique pour limiter certaines douleurs et promouvoir une augmentation minimale d'activité par le changement de posture (Chambers *et. al.*, 2019). Cependant, si c'est le changement de posture (plus que la posture adoptée elle-même) qui est bénéfique comme l'ont suggéré certains auteurs (Slater *et. al.*, 2019 ; Biddle *et. al.*, 2019), il serait intéressant d'évaluer si d'autres postures assises que l'assis sur un siège ne pourraient pas être bénéfiques pour elles-mêmes⁶¹, quitte à ce que les unes et les autres soient combinées.

58. Dans une salle de classe, on ne confondra jamais le siège d'un élève avec celui du professeur ni, dans une entreprise, celui du patron avec celui de la secrétaire.

59. Récemment encore, un événement marquant de la vie politique anglaise s'est déroulé sans qu'un seul mot ne soit prononcé : un parlementaire de la majorité gouvernementale s'est tout simplement assis du côté de l'opposition au lieu de rejoindre un des sièges de son parti.

60. Pour plus de détail sur le paradigme de l'assis, cf. Bru & Stoffel (2013).

61. Une étude récente (Raichlen *et. al.*, 2020) suggère en effet que l'assis squat puisse avoir un effet bénéfique sur la santé.

Espérons donc que de futures recherches s'attachent à étudier les bénéfices éventuels d'autres postures assises que l'assis sur un siège tout en tenant compte de ces fonctions symboliques qui font que la problématique de l'assis et du siège ne se réduit pas à des questions strictement utilitaires et sanitaires.

Bibliographie

- Antle, D. M., Vézina, N., & Côté, J. N. (2015). Comparing Standing Posture and Use of a Sit-Stand Stool : Analysis of Vascular, Muscular and Discomfort Outcomes during Simulated Industrial Work. *International Journal of Industrial Ergonomics*, 45, 98-106.
- Biddle, S. J., Bennie, J. A., De Cocker, K., Dunstan, D., Gardiner, P. A., Healy, G. N., Lynch, B., Owen, N., Brakenridge, C., Brown, W., Buman, M., Clark, B., Dohrn, I.-M., Duncan, M., Gilson, N., Kolbe-Alexander, T., Pavey, T., Reid, N., Vandelanotte, C., Vergeer, I., & Vincent, G. E. (2019). Controversies in the Science of Sedentary Behaviour and Health : Insights, Perspectives and Future Directions from the 2018 Queensland Sedentary Behaviour Think Tank. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(23), 4762. doi: 10.3390/ijerph16234762
- Bouché-Leclercq, A. (1904). Le culte dynastique en Égypte sous les Lagides. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 48(4), 434-435.
- Bru, V., & Stoffel, J.-F. (2013). Plaidoyer pour une remise en cause du paradigme occidental de l'assis. *Kinésithérapie, la revue*, 13(143), 12-15.
- Brunaux, J.-L. (2004). *Guerre et religion en Gaule : essai d'anthropologie celtique*. Édition Errance.
- Brunaux, J.-L. (2005). *Les Gaulois*. (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Bruwier, M.-C. (1975). *L'usage du siège, en Égypte, à la XVIII^e dynastie* (mémoire de licence sous la direction de C. Vandersleyen). Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain ; Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art.
- Carcopino, J. (2002). *Rome à l'apogée de l'Empire : la vie quotidienne*. Hachette Littératures.
- Cham, R., & Redfern, M. S. (2001). Effect of Flooring on Standing Comfort and Fatigue. *Human Factors*, 43(3), 381-391.
- Chambers, A. J., Robertson, M. M., & Baker, N. A. (2019). The Effect of Sit-stand Desks on Office Worker Behavioral and Health Outcomes : A Scoping Review. *Applied Ergonomics*, 78, 37-53.
- Charles-Gaffiot, J. (2011). *Trônes en majesté : l'autorité et son symbole* (avec les contributions de J.-J. Aillagon, C. Delsol et P. Lauvaux). Paris : Les éditions du Cerf.
- Corlett, E.N. (2009) Ergonomics and Sitting at Work. *Work*, 34(2), 235-238. doi: [10.3233/WOR-2009-0920](https://doi.org/10.3233/WOR-2009-0920).

- Daremberg, C. V., & Saglio, E. (1877). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Hachette.
- David, J.-M., & Dondin, M. (1980). Dion Cassius XXXVI, 41, 1-2. *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 92(1), 199-213.
- Denys d'Halicarnasse (1961). *The Roman antiquities. Vol. II : Book III-IV* (with an English translation by E. Cary, on the basis of the version of E. Spelman). London : William Heinemann ; Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- Denys d'Halicarnasse (1999). *Antiquités romaines. Tome III : Livre III* (texte établi et traduit par J.-H. Sautel). (Collection des Universités de France). Paris : Les Belles Lettres.
- Diodore de Sicile (1970). [*Library of History*]. Vol. 3 : Books IV (continued) 59 – VIII (with an English translation by C. H. Oldfather). (The Loeb classical library ; 340). London : William Heinemann ; Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- Diodore de Sicile (1993). *Bibliothèque historique : introduction générale* (par F. Chamoux et P. Bertrac). *Livre I* (texte établi par P. Bertrac et traduit par Y. Verrière). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Dion Cassius (1968). *Roman History. Vol. VII* (with an English translation by E. Cary, on the basis of the version of H. B. Foster). Cambridge (Mass.) : Harvard University Press ; London : William Heinemann.
- Dumézil, G. (1966). *La religion romaine archaïque*. Paris : Payot.
- Duval, P.-M. (1977). *Les Celtes*. (L'univers des formes). Paris : Éditions Gallimard.
- Duval, P.-M. (1989). L'art des Celtes et de la Gaule. Dans P.-M. Duval. *Travaux sur la Gaule (1946-1986)* (pp. 505-533). (Publications de l'École française de Rome ; 116). Rome : École française de Rome.
- Duval, P.-M. (1993). *Les dieux de la Gaule* (édition augmentée). (Histoire Payot). Paris : Éditions Payot.
- Galarza, J. (1978). Lire l'image aztèque. *Communications*, 29, 15-42
- Garcia, M.-G., Wall, R., Steinhilber, B., Läubli, T., & Martin, B. J. (2016). Long-Lasting Changes in Muscle Twitch Force During Simulated Work While Standing or Walking. *Human Factors*, 58(8), 1117-1127.
- Gimbutas, M. (1989). *The Language of the Goddess*. Thames and Hudson.
- Gran Aymerich, J. M. J. (1976). À propos des vases à tenons perforés et du thème des personnages assis. *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 88(2), 397-454.
- Grand Robert de la langue française. Tome 1 : A – Char* (2001). (2^e édition dirigée par A. Rey). Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Gricourt, D., & Hollard, D. (1991). Taranis, caelestiorum deorum maximus. *Dialogues d'histoire ancienne*, 17(1), 343-400.
- Helander, M. G. (2003). Forget about Ergonomics in Chair Design ? Focus on Aesthetics and Comfort ! *Ergonomics*, 46(13-14), 1306-1319.

- Hérodote (1963). *Histoires. Livre 2 : Euterpe* (texte établi et traduit par P.-E. Legrand ; 4^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Hérodote (1964). *Histoires. Livre 1 : Cléo* (texte établi et traduit par P.-E. Legrand ; 4^e tirage revu et corrigé). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Homère (1962). *L'Odyssée, « poésie homérique ». Tome 1 : Chants I-VII* (texte établi et traduit par V. Bérard ; 6^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Homère (1963^a). *L'Odyssée, « poésie homérique ». Tome 2 : Chants VIII-XV* (texte établi et traduit par V. Bérard ; 7^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Homère (1963^b). *L'Odyssée, « poésie homérique ». Tome 3 : Chants XVI-XXIV* (texte établi et traduit par V. Bérard ; 6^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Homère (1967). *Iliade. Tome 3 : Chants XIII-XVIII* (texte établi et traduit par P. Mazon avec la collaboration de P. Chantraine, P. Collart et R. Langumier ; 6^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres », 1967.
- Homère (1970). *Iliade. Tome 4 : Chants XIX-XXIV* (texte établi et traduit par P. Mazon avec la collaboration de P. Chantraine, P. Collart et R. Langumier ; 7^e tirage revu et corrigé). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Homère (1972^a). *Iliade. Tome 1 : Chants I-VI* (texte établi et traduit par P. Mazon avec la collaboration de P. Chantraine, P. Collart et R. Langumier ; 7^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Homère (1972^b). *Iliade. Tome 2 : Chants VII-XII* (texte établi et traduit par P. Mazon avec la collaboration de P. Chantraine, P. Collart et R. Langumier ; 6^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Horton, S. J., Johnson, G. M., & Skinner, M. A. (2010). Changes in Head and Neck Posture Using an Office Chair with and Without Lumbar Roll Support. *Spine (Phila Pa 1976)*, 35(12), E542-8. doi: 10.1097/BRS.0b013e3181cb8f82.
- Jannot, J.-R. (1988). Musiques et musiciens étrusques. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 132(2), 311-334.
- Juvénal (1974). *Satires* (texte établi et traduit par P. de Labriolle et F. Villeneuve ; 11^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Lawler, E., & Hedge, A. (2007). Effects of a Dynamic Seat Pan on Torso Movement, Back Comfort, and Task Performance. *Proceedings of the Human Factors and Ergonomics Society Annual Meeting*, 51(8), 544-548.

- Luyster, R. (1965). Symbolic Elements in the Cult of Athena. *History of Religions*, 5(1), 133-163.
- Maitre, L. (1899). Le dieu accroupi de Quilly. Figure gauloise. *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 4/10, 142-153.
- Martial (1968). *Epigrams. Vol. 1 : Books I-VII* (with an English translation by W. C. A. Ker). (The Loeb classical library). London : William Heinemann ; Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- Mcgill, S. & Fenwick, C. (2009). Using a pneumatic support to correct sitting posture for prolonged periods : A study using airline seats. *Ergonomics*, 52, 1162-8.
- Methy, N. (1995). La représentation de l'Italie dans le monnayage romain de l'époque impériale. *Revue numismatique*, 150, 25-49.
- Mandal, A. C. (1975). Letter : Work-chair with Tilting Seat. *Lancet*, 1, 642-643.
- Mommsen, T. (1862). *History of Rome* (English translation by the rev. W. P. Dickson). Oxford University Press.
- Mommsen, T. (1863). *Histoire romaine* (traduit par C. A. Alexandre). Librairie A. Franck.
- O'Sullivan, K., O'Sullivan, P., O'Keeffe, M., O'Sullivan, L., & Dankaerts, W. (2013). The Effect of Dynamic Sitting on Trunk Muscle Activation : A Systematic Review. *Applied Ergonomics*, 44(4), 628-635.
- Platon (1934). *La République (livres VIII-X)* (texte établi et traduit par É. Chambry). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Platon (1956). *Les Lois (livres VII-X)* (texte établi et traduit par A. Diès). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Platon (1989). *Le Banquet* (notice de L. Robin, texte établi et traduit par P. Vicaire avec le concours de J. Laborderie). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Quintillien (2003^a). *Institution oratoire. Tome 2 : (livres II-III)* (texte établi et traduit par J. Cousin ; 4^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Quintillien (2003^b). *Institution oratoire. Tome 3 : (livres IV-V)* (texte établi et traduit par J. Cousin ; 2^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Quintillien (2003^c). *Institution oratoire. Tome 4 : (livres VI-VII)* (texte établi et traduit par J. Cousin ; 2^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Quintillien (2003^d). *Institution oratoire. Tome 6 : (livres X-XI)* (texte établi et traduit par Jean Cousin ; 2^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Raichlen, D. A., Pontzer, H., Zderic, T. W., Harris, J. A., Mabulla, A. Z. P., Hamilton, M. T., & Wood, B. M. (2020). Sitting, Squatting, and the Evolutionary Biology of Human Inactivity. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 117(13), 7115-7121.

- Richard, J.-C. (1966). Tombeaux des empereurs et temples des « divi » : notes sur la signification religieuse des sépultures impériales à Rome. *Revue de l'histoire des religions*, 170(2), 127-142.
- Silius Italicus (1981). *La guerre punique. Tome 2 : (livres V-VIII)* (texte établi et traduit par J. Volpilhac). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Slater, D., Korakakis, V., O'Sullivan, P., Nolan, D., O'Sullivan, K.. (2019). "Sit Up Straight" : Time to Re-evaluate. *Journal of Orthopaedic & Sports Physical Therapy*. 49(8), 562-564. doi: [10.2519/jospt.2019.0610](https://doi.org/10.2519/jospt.2019.0610).
- Strabon (1966). *Géographie. Tome 2 : Livres III et IV* (texte établi et traduit par F. Lasserre). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Strabon (1971). *Géographie. Tome 7 : Livre X* (texte établi et traduit par F. Lasserre). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Strabon (1978). *Géographie. Tome 5 : Livre VIII* (texte établi et traduit par R. Baladie). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Suétone (1993). *Vies des douze Césars. Tome 3 : (Galba. Othon. Vitellius. Vespasien. Titus. Domitien)* (texte établi et traduit par H. Ailloud ; 2^e tirage de la 4^e édition revue et corrigée). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Suétone (1996). *Vies des douze Césars. Tome 1 : (César. Auguste)* (texte établi et traduit par H. Ailloud ; 7^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Suétone (1999). *Vies des douze Césars. Tome 2 : (Tibère. Caligula. Claude. Néron)* (texte établi et traduit par H. Ailloud ; 8^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Tacite (1959). *Annales. Tome 2 : (livre IV-XII)* (texte établi et traduit par H. Goelzer). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Tacite (1962). *Annales. Tome 3 : (livre XIII-XVI)* (texte établi et traduit par H. Goelzer). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Tacite (1965). *Histoires. Tome 1* (texte établi et traduit par H. Goelzer ; 6^e tirage). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Tacite (1990). *Annales. Tome 1 : (livre I-III)* (texte établi et traduit par P. Wuilleumier ; 3^e tirage revu et corrigé). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Tite-Live (1986). *Histoire romaine. Tome 30 : (livre XL)* (texte établi et traduit par C. Gouillart). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».

- Tite-Live (1991). *Histoire romaine. Tome 2 : (livre II)* (texte établi par J. Bayet et traduit par G. Baillet; 6^e tirage revu et corrigé). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Tite-Live (1995). *Histoire romaine. Tome 1 : (livre I)* (texte établi par J. Bayet et traduit par G. Baillet; 14^e tirage revu, corrigé et augmenté). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Valère Maxime (1995). *Faits et dits mémorables. Tome 1 : (livre I-III)* (texte établi et traduit par R. Combes). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».
- Valère Maxime (1997). *Faits et dits mémorables. Tome 2 : (livre IV-VI)* (texte établi et traduit par R. Combes). (Collection des universités de France). Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres ».